

NG.J

TERRITOIRE DE RUHENGARI  
TERRITORE  
DU RUANDA-URUNDI

RUANDA-URUNDI  
GEBIED

Ruhengeri, le 17 novembre 1953.-  
de

N° 3173 /Huis.

N° .....

Rappeler dans la réponse  
la date et le numéro.  
In het antwoord vermelden  
nummer en dagtekening.

Réponse au n° 4142/RC.3704

Antwoord op het n°

du 30 octobre 1953.-  
van

ANNEXE

Bijlage

OBJET :

Voorwerp

Assingation civile  
Alexakis c/Byimira Th.

Copie pour information à Monsieur le Commis-  
saire de Police à Kigali.-

L'HUISSIER,  
D.NEVEJANS.-

A Monsieur le Greffier du Tribunal de  
Première Instance du Ruanda-Urundi  
à

U S U M B U R A .-



Monsieur le Greffier,

Me référant à votre lettre reprise en marge,  
j'ai l'honneur de vous retourner l'original de l'assi-  
gnation civile signifiée au nommé Byimira Théophile dû-  
ment rempli, daté et signé.

L'HUISSIER,  
D.NEVEJANS.-

RESIDENCE DU RUANDA  
COMMISSARIAT DE POLICE DE KIGALI.

Kigali, ce

No 1975/HU

Objet :  
- Assignation Civile  
ALEXAKIS  
c/BYIMIRA Th.

Monsieur l'Huissier  
à RUHENGARI.

*Recu le 13.11.1983  
à 2 heures*

Monsieur l'Huissier,

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint,  
pour disposition, le dossier de l'Affaire Alexakis c/  
Byimira.

Le nommé BYIMIRA.Th. a été transféré, début de  
cette année, à la prison de Ruhengeri.

Le Commissaire de Police, A.FALMAGNE,



du  
Ruanda-Urundi

A signifier avant le 1/1/ 1953

Greffe du Tribunal de 1<sup>o</sup> Instance

N<sup>o</sup> 4/4 2/ RC.3704

Annexes : 1

OBJET

Assignation : civile

Signification :

ALEXAKIS  
c/ BYIMIRA Gh.

h = 1678 / Huis  
4.11.53

Transmis à Monsieur l'Huissier à KIGALI

en original et copie, un exploit { d'assignation civile  
de signification } en le priant de bien

vouloir le signifier d'urgence au sieur Th. BYIMIRA

Détenu à la Prison résidant à KIGALI

L'original sera renvoyé au greffe du Tribunal de 1<sup>o</sup> Instance.  
Le coût de l'exploit n'est pas à percevoir.

L'attention de Monsieur l'Huissier est attirée sur l'urgence que  
requiert cette formalité de procédure pour que soit respecté le délai  
légal :

Le Greffier, M. MEEUWES,

P.O. A. CATTEUW,